iGAMINGFRANCE.COM
LA LETTRE DE L'INDUSTRIE DES JEUX D'ARGENT EN LIGNE

"Les prévisions étaient trop optimistes et il faut avoir le courage de le reconnaitre," Bertrand Bélinguier,

Selon Bertrand Bélinguier, la Fédération française des entreprises de jeux en ligne (FFEJEL) n'est pas contre une modification de l'assiette fiscale pour les opérateurs de jeux en ligne alternatifs et *« veut voir un marché peuplé par de nombreux acteurs »*, mais la période actuelle n'est pas la bonne pour effectuer ce changement et les opérateurs alternatifs doivent etre réalistes et améliorer leurs propres offres avant de se plaindre ouvertement. Le Président de la FFEJEL a accepté de revenir sur les points marquants des débats sur la réglementation des jeux en ligne en France ces dernières semaines et sa vision du secteur. Clause de revoyure repoussée et basculement de l'assiette fiscale remis à fin 2012 au plus tôt, aucune relaxation des contraintes entourant les offres des opérateurs et encore mois de chance de voir les casinos en ligne régulés, le secteur des jeux en ligne français souffre en cette fin d'année et ne s'en cache pas.

Si de nombreux dirigeants d'opérateurs ?alternatifs' ont déploré le manque d'urgence de la part des autorités à modifier la régulation sur les jeux en ligne pour passer à une taxation sur le produit brut des jeux des opérateurs, la FFEJEL a pour sa part applaudi la décision des pouvoirs publics de prolonger le statu quo réglementaire.

En off, les opérateurs alternatifs disent qu'avec un tel ?membership' (la FFEJEL est composée du PMU, de la Française des jeux et des casinotiers Groupe Lucien Barrière, Tranchant et JOA), il n'y a qu'à se tourner vers la FFEJEL pour savoir qui a fait pression sur le Ministère du budget pour qu'il conserve le statu quo d'une taxation sur les mises des opérateurs, le dispositif réglementaire tant critiqué par le secteur, qui les empêche de générer de la marge et pousse les plus petits, on pense notamment à Betnet cette semaine, vers la porte de sortie pour qu'éventuellement la France devienne un ?marché structuré', avec juste quelques gros opérateurs.

« C'est complètement faux, » répond Bertrand Bélinguier, *« la FFEJEL veut voir un marché peuplé par de nombreux acteurs, cela en fera un marché sain et compétitif, elle aimerait aussi avoir un basculement de l'assiette fiscale, ce qui aiderait ses membres. Soyons clairs, il n'est*

dans l'intérêt de personne de voir un secteur francais retourner à un environnement de monopole, ou une situation comparable à ce qui était en place avant la régulation du secteur. »

Pour le président de la FFEJEL, la clause de revoyure à 18 mois était une mesure visant surtout à adresser des défauts majeurs de la régulation ou si des faits montraient que la loi n'était pas adaptée aux réalités du marché, notamment en relation avec l'addiction ou le jeu compulsif.

De plus, le retour d'Unibet sur le marché français doit être vu de manière positive. *« Si Unibet pensait que la situation était si mauvaise il n'aurait pas fait l'acquisition d'Eurosportbet et la déclaration de bwin party sur la clause de revoyure montre que ces groupes savent de quoi ils parlent et ils continuent de marquer leur intérêt pour le marché français, »* explique-t-il.

« LA FRANCE N'A PAS DE CULTURE DU PARI »

Peut-être, mais si la FFEJEL et ses membres sont pour une modification de la régulation des jeux en ligne, pourquoi prôner la patience et faire durer une réglementation qui ne va qu'épurer le secteur, pas le rendre plus compétitif ? De plus l'argument pour une taxation sur le PBJ des opérateurs semble être acquis.

« Beaucoup (des nouveaux entrants) ont du mal à admettre qu'ils se sont lancés avec des hypothèses de résultats déraisonnables et bien trop optimistes. On oublie toujours d'en parler, » déclare Bertrand Bélinguier, qui ajoute que trop de gens ont envisagé un marché français facile dés les premiers jours, *« et comme les résultats ne sont pas au rendez-vous, on crie très fort et on remet tout en cause alors qu'en réalité on s'est trompés. Les prévisions étaient trop optimistes et il faut avoir le courage de le reconnaitre. De plus, les sites de paris sportifs doivent améliorer le contenu qu'ils présentent aux parieurs, que ce soit au niveau éditorial ou les images d'évènements sportifs en direct. Si le contenu est de meilleure qualité, de facto les volumes de paris augmenteront* ».

« Autre point qui n'a pas été mentionné en ce qui concerne la France, » ajoute-t-il, *« la culture du jeu est très importante. Certains pays sont très enclins ou facilement attirés aux paris, comme la Grande-Bretagne, ce qui n'est pas le cas en France, qui a cependant une longue tradition des paris hippiques, alors que l'Espagne est un marché de loterie très important. C'est pour cela que je ne suis pas du tout pessimiste pour les paris sportifs : simplement, il faut un peu de temps pour que la culture se crée. »*

Mais justement le temps presse, et si la culture du pari mettra un peu de temps à se développer, les opérateurs régulés (des trois segments) sont clairs, ils ne peuvent pas se permettre d'attendre plus longtemps du fait des pressions financières qu'ils subissent actuellement.

« Oui, mais je crois quand même qu'à trop crier que les choses sont dans une situation catastrophique on risque de ne pas être aussi entendus qu'on le souhaite, » conclut-il, *« on entend partout que tous les opérateurs sont dans une situation très difficile. Il faut regarder comment les choses se présentent : l'équilibre économique des paris en ligne est tres difficile à réaliser. Ce n'est contesté par personne, je suis le premier à soutenir qu'à terme il faut prévoir qu'il y ait un modèle viable. »*

Articles en relation : France : Unibet reprend Eurosportbet pour 5,6MEUR et prépare son retour sur le marché français

Pour Nicolas Béraud, la France ne doit pas rater l'opportunité de la clause de revoyure, la fuite des joueurs vers les sites étrangers est un problème grave

France : Les amendements de la loi sur les jeux en ligne n'auront pas lieu avant 2012, le Sénateur Trucy craint une recrudescence de l'illégalité

France : « Le statut quo fiscal est la quasi-certitude d'une diminution des recettes de l'Etat à long terme », Jean-François Vilotte